

La nouvelle session pour le Pass'Ados aura lieu durant les vacances d'Hiver du lundi 7 avril au vendredi 11 avril 2025.

Ce Pass'Ados a un coût forfaitaire de 15€ pour l'année scolaire 2024/2025 et permet aux jeunes d'avoir accès à des activités artistiques, de détente, manuelles et sportives durant 3 périodes de vacances :

- ➔ Du lundi 21/10/24 au vendredi 25/10/24
- ➔ Du lundi 10/02/25 au vendredi 14/02/25
- ➔ Du lundi 07/04/25 au vendredi 11/04/25

La cotisation annuelle de 15€ sera à verser au moment de la première inscription.

**Les inscriptions, pour les vacances d'avril 2025, sont à faire auprès du responsable du service enfance et jeunesse, Sébastien PAVY, à son bureau qui se trouve dans la structure enfance, impérativement avant le vendredi 14/03/2025, 19h. Les inscriptions seront définitives et toute absence ne sera pas remboursée. La fiche d'inscription est au verso de ce document.**

**Les inscriptions ont lieu uniquement durant ses permanences ou par mail :**

**Le lundi de 14h à 19h et le mercredi de 16h30 à 18h30**

**Nisrine AZZA**, adjointe au responsable, est la coordinatrice du Pass'Ados, pendant les vacances, pour permettre un lien entre les intervenants, les jeunes, les parents et le responsable du service. N'hésitez pas à aller la voir également si vous avez des questions. Elle est aussi présente sur les temps périscolaires (matin et soir).

Un dossier complet sera à remplir et valable pour l'année scolaire 2024/2025 avec :

- La fiche famille (si vous ne l'avez pas déjà rempli)
- La fiche sanitaire de votre enfant
- La fiche de renseignements « Ado »
- Fournir la photocopie des vaccins à jour (sauf si vous l'avez donnée l'année passée)
- Fournir une attestation d'assurance **extrascolaire** en cours de validité
- Le paiement de 15€ par chèque à l'ordre du trésor public

Pour information, **chaque groupe d'activités est limité en nombre de places** pour des raisons de sécurité et de qualité pour tous. Au moment de l'inscription, vous saurez s'il reste de la place pour telle ou telle activité et dans laquelle votre enfant sera inscrit. Ces différentes animations sont encadrées par des intervenants extérieurs qualifiés.

Aussi, si pour une raison personnelle ou médicale, vous vous désistiez, veuillez prévenir en envoyant un mail à [enfancejeunesse@laillyenval.fr](mailto:enfancejeunesse@laillyenval.fr) ou 02.38.44.72.79.

En accompagnant votre enfant sur le lieu de l'activité, prévenez l'intervenant si vous venez le rechercher. Votre enfant devra vous attendre sur le lieu de l'animation et nous vous demandons de signaler votre départ auprès des intervenants.

Liste des différentes animations Pass'Ados / Vacances de printemps 2025 / LAILLY EN VAL					
Nom:		Prénom:		Classe:	Âge:
Dates	Horaires	Animations	Choix des activités numérotées par ordre de préférence	Lieux	Nombre de places
Lundi 07/04/2025	9h30/12h30	Multisports		La Lisotte (Dojo sport)	12
	14h/16h	Tir à l'arc/ Sarbacane		La Lisotte (Dojo sport)	12
Mardi 08/04/2025	9h30/12h30	Jeux innovants		La Lisotte (Dojo sport)	12
	14h/16h	Tennis de table		La Lisotte (Dojo sport)	12
Mercredi 09/04/2025	9h30/12h30	Multi-jeux		La Lisotte (Dojo sport)	12
	14h/16h	Atelier culinaire		Saint Sulpice	10
Jeudi 10/04/2025	9h30/12h30	Multisports		La Lisotte (Dojo sport)	12
	14h/16h	Jeux de société		Saint Sulpice	12
Vendredi 11/04/2025	9h30/12h30	Jeux innovants		La Lisotte (Dojo sport)	12
	14h/16h	Origami		Saint Sulpice	12

Pour les activités ayant lieu au dojo (côté sport LISOTTE), le port de chaussures de sport propres et une tenue adéquate sont exigés (y compris pour toutes activités sportives).

**Merci de prévoir une bouteille d'eau pour les activités sportives.**

Des listes récapitulatives seront affichées au niveau des vitres du gymnase (petit local attenant avec grilles) à partir du vendredi 4 avril fin de journée. Nous vous demandons de bien vouloir aller vérifier car il peut y avoir des annulations ou modifications d'horaires.

Si vous emmenez et venez rechercher votre enfant, nous vous demandons de respecter les horaires de début et de fin d'activité.

**Les intervenants ne sont pas responsables de votre enfant en dehors des horaires prévus. Dans le cas où votre enfant se déplace seul pour venir aux différentes activités et repartir de celles-ci, le service enfance et jeunesse n'est pas responsable de votre enfant lors des trajets.**

**Il faudra bien stipuler dans le dossier de votre enfant s'il peut partir seul après les activités ou sinon venir le chercher.**

**Nous vous demandons de faire en sorte que votre enfant respecte les règles de vie en groupe et obéisse aux consignes qui sont données lors des activités. Tout débordement sera sanctionné par l'exclusion de l'activité pour les séances suivantes.**